



DÉCLARATION FINALE de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM réunie en Assemblée générale annuelle le 13 septembre 2010

Les Régions méditerranéennes, membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, réunies à Ioannina le 13 septembre 2010, réaffirment leur satisfaction:

- de la mise en place formelle de l'ARLEM qui marque une étape importante du rôle des Régions dans la gouvernance méditerranéenne;
- de la mise en place du Secrétariat de l'UpM à Barcelone offrant une réelle opportunité de dynamiser la coopération euro-méditerranéenne dans différents domaines.

Avenir de la politique de cohésion

À l'heure où l'on engage la réflexion sur la politique de cohésion pour la future programmation, il est important que les besoins des Régions méditerranéennes, dont une grande partie se situe encore en marge des principales dynamiques de développement, notamment suite à la crise financière, soient prises en compte. Cependant, pour la période budgétaire 2014-2020, un grand nombre d'entre elles passera directement de l'objectif de convergence ou "*phasing-out*" à l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi sans passer préalablement par un "*phasing-in*" prenant davantage en compte leur situation objective. Ceci représentera une réduction très significative des fonds alloués aux Régions méditerranéennes qui devront faire face à la crise économique actuelle avec encore moins de ressources. Le maintien d'un soutien structurel européen sur l'ensemble du territoire méditerranéen est donc fondamental pour permettre à chaque Région d'absorber cet impact en développant un nouveau modèle stratégique fondé sur une véritable société de la connaissance, respectueuse de l'environnement et sur la mutation des systèmes d'emploi et de formation nécessaires à son accompagnement.

Le rôle des Régions dans le contexte européen et la Stratégie UE2020

Il est utile de mentionner ici l'évolution très positive liée à l'accroissement récent du rôle des Régions dans le contexte européen au travers notamment l'adoption du Traité de Lisbonne.

D'un point de vue institutionnel, les Régions se renforcent grâce à l'extension du principe de subsidiarité, principe qui est le meilleur moyen pour faire face aux défis communs. Il est également important de noter que **le Traité renforce la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union**: pour la première fois le principe de cohésion territoriale est inclus parmi les objectifs de l'UE, ainsi que l'objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses Régions et le retard des Régions les moins favorisées (Article 174 TFUE).

Il est cependant regrettable de constater qu'en totale contradiction avec le niveau européen, certains États membres méditerranéens semblent remettre en cause aujourd'hui ce rôle croissant des Régions.

Du point de vue de la mise en œuvre des politiques européennes, le lancement de **la Stratégie UE2020** donne un nouveau rôle aux Régions car elles sont établies comme partenaires dans la mise en œuvre des objectifs pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le Traité de Lisbonne fait en effet de la réduction des disparités de développement entre Régions européennes l'objectif premier de cette politique.

La réalité économique des Régions européennes, ainsi que les contraintes pesant sur l'ensemble des budgets publics, les conduit à demander à partir de 2014:

- Une aide financière substantielle et prioritaire pour les Régions dont le PIB est inférieure à 75% de la moyenne UE27 ;
- Une aide pour les Régions dont le PIB est supérieur à 75% de la moyenne communautaire. Parmi elles, celles qui témoignent d'une difficulté structurelle d'adaptation, devront faire l'objet d'une aide spécifique dont l'intensité financière, insuffisante dans le contexte actuel, devra être réévaluée, à l'aide d'un mécanisme transitoire par exemple;
- Un soutien accru à la coopération territoriale.

En outre, la dimension régionale inhérente à la politique de cohésion fait de sa gouvernance un élément aussi déterminant et complémentaire de son efficacité que de sa dimension budgétaire

Pour le cas de la Méditerranée, la stratégie UE 2020 devra prendre en compte l'avis des Régions méditerranéennes pour adapter les grandes lignes d'action de cette nouvelle stratégie à leurs besoins concrets liés à leur spécificité territoriale. Elle devrait également tenir compte de la richesse des relations de proximité qu'entretiennent les Régions méditerranéennes et intégrer cette dimension à la stratégie.

Les Régions méditerranéennes face à la crise économique

La crise économique mondiale a eu un effet très grave sur l'économie régionale méditerranéenne. Par conséquent, les Régions méditerranéennes souhaitent saisir ce moment pour faire avancer les réformes structurelles et économiques nécessaires, compte tenu du fait que ce sont les niveaux infra-étatiques qui mettent en oeuvre près des trois quarts des politiques communautaires. Ces Régions ont ainsi un grand potentiel pour aider à surmonter cette crise et positionner la Méditerranée à la fois au niveau européen et mondial et de jouer un rôle croissant dans la conception de grands projets thématiques (transports, eau, énergie, innovation, etc.).

Les Régions méditerranéennes et l'avenir de la politique de voisinage

Les Régions méditerranéennes sont préoccupées par l'avenir de **la politique de voisinage** et souhaitent faire évoluer cette politique vers une véritable politique de cohésion pour le sud. À cet égard, il est nécessaire d'équilibrer les perspectives budgétaires pour la période 2014-2020 dans la politique de voisinage, les allocations budgétaires de l'Instrument européen de voisinage et le partenariat (IEVP) pour les pays méditerranéens étant beaucoup moins élevées par rapport à celles des pays de l'Est.

Les Régions méditerranéennes font appel à l'élaboration d'un **Plan d'Action pour la Méditerranée** qui tient compte de la cohésion économique, sociale et territoriale conformément aux nouvelles priorités énoncées par le Traité de Lisbonne: l'importance du contexte géographique, la différenciation des politiques en fonction du contexte territorial, l'intégration thématique des différentes politiques sectorielles et l'importance de l'implication des acteurs issus des Régions.

Dans ce cadre les Régions de la Commission Interméditerranéenne souhaitent promouvoir une approche intégrée méditerranéenne parmi les différents secteurs d'activités, incluant notamment l'approche intégrée liée à la mer, la politique maritime intégrée en Méditerranée. Cette approche basée sur une coopération et concertation étroite entre tous les acteurs principaux devrait être la base de tout développement et toutes initiatives régionales favorisant la mise en place de macro-projets régionaux ou stratégiques donnant une visibilité à l'ensemble des territoires de la zone et de leurs besoins. C'est le rôle des autorités locales et régionales de la Commission Interméditerranéenne, au travers notamment de sa participation au sein de l'ARLEM, du Comité des Régions et en lien avec le Secrétariat Général de l'UpM.

Les grandes thématiques sectorielles de la Commission Interméditerranéenne visant aux macro-projets:

➤ Politique maritime intégrée en MED

Renforcer le domaine de la gouvernance politique maritime et la coordination entre les différents niveaux

institutionnels et le rôle des Régions en donnant de la cohérence à des approches spatiales, littorales et maritimes.

Les trois approches proposées par la Commission européenne pour faire en sorte que les espaces maritimes et côtiers fassent l'objet d'une gestion publique cohérente (recommandation sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières, directive cadre sur la stratégie marine, aménagement spatial maritime) vise chacune un objectif propre, mais sont complémentaires. Tous les échelons de l'action publique étant concernés -du niveau local à celui des bassins maritimes- les Régions attendent donc que la communication de la Commission européenne sur le *Maritime Spatial Planning* et ses éventuelles traductions législatives, soit basée sur les principes de la gouvernance multi-niveaux. **Une politique intégrée à deux niveaux est donc nécessaire : au niveau des autorités régionales et au niveau du bassin maritime.** Cette intégration est l'objectif de notre projet MAREMED à travers sa gestion intégrée des zones côtières.

➤ Les transports en Méditerranée

La Commission européenne a proposé une nouvelle méthodologie afin de définir les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), qui associerait un réseau central à un réseau global pour une meilleure connexion entre les centres économiques et les portes d'entrées de l'Europe contrairement à l'approche actuelle qui se compose de 30 projets prioritaires sans volonté de les relier entre eux. Il est nécessaire aujourd'hui que nous œuvrions à ce que ce nouveau réseau prenne en compte la Méditerranée en ce qu'elle est une des voies maritimes de premier plan au niveau mondial grâce à sa position géostratégique entre l'Europe et l'Afrique, l'Asie et l'Amérique. La Méditerranée présente cependant des faiblesses structurelles en matière d'accessibilité qui ne permettent pas aux régions du Bassin méditerranéen de profiter de leur avantage. La Méditerranée augmenterait fortement son potentiel si elle bénéficiait d'un **réseau intégré autour de ses ports grâce à la mise en œuvre de projets de report modal**. Cet objectif permettrait de réduire les coûts de transport et lutterait efficacement contre le changement climatique.

Sur la particularité des **territoires insulaires méditerranéens**, il conviendrait de mieux intégrer les RTE-T en cohérence avec le réseau transméditerranéen de transport RTM-T, actuellement en préparation en Afrique du nord. Les îles dépendent plus que tout autre territoire de leur participation aux réseaux de transport maritime. Il faudrait également prendre en considération l'importance des îles en Méditerranée, que ce soit en Espagne, en France, en Italie, en Grèce... où se trouvent les grandes concentrations de populations, d'activités et de flux logistiques en Europe. Il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre de l'espace maritime sans frontière dans les réseaux trans-européens de transport, en garantissant le libre accès et la concurrence dans l'espace maritime européen. Sans oublier très simplement que la participation des îles dans les RTE-T se base sur la dépendance du transport maritime et qu'il faut encourager la multimodalité, y compris dans le transport des passagers, en facilitant le trafic entre les réseaux ferroviaires à grande vitesse, les réseaux transeuropéens de transport maritime et les aéroports.

Les RTE-T, par conséquent, doivent servir à structurer une politique des transports en Méditerranée car les avantages économiques et environnementaux auraient des retombées positives pour l'ensemble de l'Europe. Par conséquent, la révision du Livre Blanc devra notamment mettre l'accent sur les deux aspects qui suivent, intrinsèquement liés au devenir de la Méditerranée:

- sur l'accessibilité des ports de l'Arc Méditerranéen dans une logique Est-Ouest et de permettre une meilleure irrigation de leur hinterland;
- sur le développement de l'axe Sud-Nord et le développement de l'intermodalité, en assurant les conditions d'interopérabilité et l'interconnexion des hubs aux RTE-T.

➤ L'énergie

Les régions ont besoin d'une vision commune pour faire face aux quatre grands défis énergétiques de l'UE: l'interconnexion des différents marchés européens et méditerranéens, la réalisation de l'intégration du marché, l'approvisionnement de l'énergie sécurisée grâce à des liens appropriés avec les pays non producteurs, lier les sources de production des énergies renouvelables aux réseaux d'approvisionnement énergétique existants, et développer des «réseaux intelligents» qui conduisent à une décentralisation de la production d'énergie et à une pleine intégration des énergies renouvelables. Ceci explique l'importance des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs de la stratégie UE2020 qui vise une diminution de 20% de la consommation d'électricité et des émissions de gaz à effet de serre

et une augmentation de 20% de l'utilisation des énergies renouvelables pour atteindre une «Europe de ressources efficace». La Méditerranée bénéficie de plusieurs avantages uniques géologiques (importantes sources d'énergies solaires et éoliennes) qui doivent être exploités pour améliorer sa transformation énergétique. Récemment a été approuvée la proposition de la Commission de concentrer les ressources existantes pour mettre en œuvre le NIVEAU 5 du SET-Plan, en particulier pour les initiatives industrielles européennes sur l'énergie éolienne, solaire, la bioénergie, les réseaux d'électricité et le captage et stockage. Comme le bassin Méditerranéen s'étend la majorité de la frontière européenne avec des pays tiers, il est important de développer un réseau intelligent permettant l'alimentation de la production d'énergie renouvelable, *off-shore* et *on-shore*, dans l'Union européenne. La Méditerranée jouera un rôle important à l'heure de relier l'Europe et de diversifier les sources d'approvisionnement dans les pays tiers.

➤ L'eau

L'eau est un bien précieux et unique, en particulier pour la Méditerranée qui connaît de longues périodes de sécheresse et des inondations dévastatrices. La gestion de cette ressource est particulièrement complexe et pose un défi majeur pour les acteurs impliqués en termes de développement socio-économique de cette région notamment sur ses rives sud et est. Une approche intégrée de gestion de l'eau est nécessaire, surtout dans les quatre domaines soulignés dans la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau: gouvernance, financement, gestion de la demande et changement climatique. Au niveau euroméditerranéen, la commission (SUDEV) de l'ARLEM travaille sur les questions de l'eau en Méditerranée et a inauguré un nouveau concept pour la gestion de l'eau basée sur la solidarité entre les Régions et la coopération transfrontalière, concept qui concerne aussi bien la qualité que la quantité. Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a d'importantes ressources pour financer les opérations dans les pays de la rive sud de la mer Méditerranée (programme FEMIP Sans aucun doute, le prochain Forum mondial de l'Eau (Marseille 2012) aura la possibilité de développer conjointement les nombreux défis relatifs à la problématique de l'eau dans le bassin méditerranéen. À l'avenir, il semble nécessaire que la future législation et les instruments financiers européens pour l'eau prennent en compte les spécificités des bassins méditerranéens.

➤ Agriculture et développement rural

Des réformes importantes ont déjà été initiées en 2008, lors du «Bilan de santé de la PAC». La future PAC d'après 2013 devrait aller plus loin dans la refonte des dispositifs de soutien des agriculteurs et des territoires.

En effet, la PAC doit être une politique agricole et alimentaire forte qui apporte un soutien stable au secteur communautaire agro-alimentaire et permette de relever les nouveaux défis. Cette politique est très territorialisée et devra bénéficier du niveau maximum de subsidiarité.

À ce titre, il est essentiel que les Régions méditerranéennes se mobilisent afin de faire valoir leurs spécificités: grande diversité des types d'exploitations et des productions, agriculture souvent extensive (notamment l'élevage), créatrice d'emplois agricoles et agroalimentaire, générant des biens publics environnementaux et paysagers. L'importance particulière des fruits et légumes, des nombreux produits sous signes officiels de qualité et du lien entre les productions agricoles et l'identité culturelle du bassin méditerranéen pourra elle aussi être réaffirmée. De la même manière, l'agriculture de la zone méditerranéenne est confrontée à de nombreux handicaps naturels. Il est important que la révision des zones défavorisées intermédiaires effectuée récemment par la Commission permette la reconnaissance et la prise en considération de ces handicaps spécifiques à la Méditerranée.

Par ailleurs, les conflits d'usages et la pression foncière sur les terres agricoles sont particulièrement accrus en zones littorales. L'activité agricole joue également un rôle essentiel dans l'aménagement des territoires et articulation littoral-arrière pays, ainsi que dans la lutte face au changement climatique.

Il semble capital que ces spécificités de nos territoires méditerranéens et le rôle central des Régions dans la gouvernance de la PAC soient réaffirmées dans le pilier développement rural qui doit rester une priorité pour l'UE.

La Commission Interméditerranéenne pourra apporter une contribution en ce sens en réponse à la Communication de la Commission européenne sur les orientations de la future PAC, attendue cet automne ou aux propositions législatives prévues début 2011.

➤ L'innovation

L'innovation est un élément vital pour le développement durable de l'économie, comme en témoigne l'importance qui lui est accordée par la stratégie de Lisbonne et la stratégie UE2020 au niveau sectoriel. L'innovation est encore plus cruciale en temps de crise économique comme celle qu'on traverse. Des projets tels que IC Med (inter-clusters dans la région méditerranéenne) visent à renforcer la coopération entre les Régions méditerranéennes en matière d'innovation. Le concept d'innovation est étroitement lié à la recherche et au développement, comme en témoignent les différents programmes européens: le Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique de l'Union Européenne (PCRDT) et le Programme Compétitivité et Innovation (PCI). En outre, la recherche est une dimension maîtresse d'enjeux cruciaux pour les Régions de la Méditerranée, comme l'énergie ou le changement climatique.

En conclusion, les Régions méditerranéennes de la CIM manifestent leur vif intérêt de proposer des projets pilotes sur les thèmes prioritaires pour la Méditerranée. Elles souhaitent bénéficier de l'opportunité de la négociation sur les perspectives financières et le Cinquième rapport de cohésion pour une meilleure prise en compte d'une stratégie intégrée en Méditerranée sur la base de cette déclaration.